

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

509^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 6 juin 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
M. Adam Perreault, conseiller
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Est absente : Mme Nancy Benoît, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2016.06.153

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2016
5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2016

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes payés et à payer
2. Encaissements pour le mois de mai 2016

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
 - 1.3. Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2016-358
 - 1.4. Rapport d'ouverture des soumissions pour l'aménagement d'une

- chambre de mesure de débit
- 1.5 États financiers au 30 avril 2016
- 1.6 Rapport de l'établissement du coût de la vente de l'eau potable aux municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Sainte-Geneviève-de-Batiscan au 31 décembre 2015
- 2. Correspondance
 - 2.1. Cession de terrain rue Gamelin – Offre du propriétaire
 - 2.2 Demande d'ajout de panneaux de signalisation pour le partage de la route
 - 2.3 Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Demande d'appui pour l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac
 - 2.4 Le tour des capitales – Demande d'autorisation de passage
 - 2.5 Vieux lance-balle – Demande d'achat
 - 2.6 Demande de contribution financière – Achat de matériel pour les équipes de balle donnée enfants et adolescents
- 3. PAARRM – Demande au programme d'aide – Résolution
- 4. Programme d'élimination des raccordements inversés – Résolution d'adoption du programme
- 5. Assurance collective – Délégation pour soumission – Résolution
- 6. Assurance collective – Mandat à ASQ consultant en avantages sociaux – Résolution
- 7. MMQ Assurance – Règlement d'une réclamation – Autorisation de la dépense
- 8. Congrès FQM – Délégation et autorisation de la dépense
- 9. Détermination du lieu d'emplacement du personnage historique – Résolution
- 10. Carte de débit – Offre de service
- 11. Programme de récupération hors foyer des matières recyclables – Aire publique municipale – Autorisation de dépôt de demande de subvention
- 12. Programme d'infrastructure communautaire Canada 150 – Demande de contribution – Autorisation de signature

D. Contrat et appels d'offres

- 1. Croix-Rouge – Entente Services aux sinistrés – Acceptation de l'offre de service
- 2. Contrôle de l'éclairage du terrain de balle-molle – Acceptation de l'offre de service
- 3. Table et chariot – Acceptation de la soumission
- 4. Aménagement d'une chambre de débit – Acceptation de la soumission
- 5. Aménagement d'une chambre de débit – Assistance technique et surveillance de chantier – Acceptation de l'offre de service
- 6. Achat de la scène amovible – Autorisation de la dépense
- 7. Préparation, ajout de compost et ensemencement du terrain de balle-molle – Autorisation de la dépense

E. Avis de motion

F. Adoption de règlement

- 1. Règlement 2016-356 modifiant le règlement de zonage 2008-262 permettant l'aménagement d'une virée pour les véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Large – Adoption du règlement

G. Sécurité publique

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Demande d'aliénation et pour un usage autre qu'agricole – Autorisation de la municipalité

K. Loisirs et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Hockey mineur et Club de patinage artistique – Versement de la contribution – Résolution
2. Demande de financement pour la CJS – Autorisation de la dépense
3. Bulletin des Chenaux – Cahier estival – Publicité pour les activités de la municipalité – Autorisation de la dépense
4. Spectacle de la Fête nationale – Autorisation de la dépense

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2016.06.154

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 2 mai 2016 soit adopté avec une modification à la résolution 2016.05.141, soit la mention de la zone 204-A par 205-A dans le libellé du titre de la résolution.

Adoptée.

2016.06.155

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 5 mai 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2016

Aucune.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2016.06.156

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 411 055,68 \$.

| | |
|---------------------------|----------------|
| Liste des comptes payés | 212 113,88 \$; |
| Liste des comptes à payer | 145 992,86 \$; |
| Liste des salaires | 52 948,94 \$. |

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE MAI 2016

Les encaissements du mois de mai sont de 888 073,98 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

- Don de la firme Énergie-Est à la municipalité;
- Consultation de la population sur le projet Énergie-Est;
- Demande d'information sur le projet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau

CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 2016-358

Le directeur général dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2016-358.

RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE CHAMBRE DE MESURE DE DÉBIT

Le directeur général dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions reçues, pour *l'Appel d'offres pour l'aménagement d'une chambre de débit*, tenue au centre communautaire Charles-Henri-Lapointe, 100 rue de la Fabrique, 2^e étage, le 10 mai 2016, à 14 h 15, en présence de monsieur Jacques Taillefer, directeur général et de madame Sylvie Germain, employée municipale, qui agit à titre de témoin, lequel se résume comme suit :

| Nom de l'entreprise | Montant avant taxes | Montant avec les taxes |
|--|---------------------|------------------------|
| Allen Entrepreneur général 118 rue de la Gare, Québec | 64 000,00 \$ | 73 584,00 \$ |
| Filtrum 430 rue des Entrepreneurs, Québec | 81 600,00 \$ | 93 819,60 \$ |
| Turcotte 1989 inc. 435 rue des Alleghanys, Québec | 61 360,00 \$ | 70 548,66 \$ |

ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2016

Le directeur général dépose copie des états financiers de la municipalité au 30 avril 2016.

RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT DU COÛT DE LA VENTE DE L'EAU POTABLE AUX MUNICIPALITÉS DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE ET DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le directeur général dépose le rapport, fourni par la Municipalité de Batiscan établissant le coût de la vente de l'eau potable aux municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et Sainte-Geneviève-de-Batiscan au 31 décembre 2015.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mai 2016.

2016.06.157

CESSION DE TERRAIN RUE GAMELIN – OFFRE DU PROPRIÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 174 737 désirent se départir d'une parcelle de ce lot qui est divisé par la rue Gamelin et dont la municipalité en fait l'usage afin d'accéder à la station de pompage situé sur le lot avoisinant;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont consentants à céder cette parcelle du lot sans considération financière, tous les frais inhérents au transfert étant aux frais de la municipalité;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à procéder aux démarches en vue du transfert, d'engager les frais inhérents à ce transfert et de signer l'acte de transfert conjointement avec la mairesse.

Adoptée.

2016.06.158

DEMANDE D'AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LE PARTAGE DE LA ROUTE

CONSIDÉRANT QU'une demande d'un citoyen québécois qui a perdu son fils suite à un accident de la route, alors que ce dernier roulait à vélo;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit un grand nombre de visiteurs en vélo et prône un juste partage de la route entre les véhicules et les vélos;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'appuyer l'organisme Tour du silence dans sa campagne visant l'installation de panneau visant le partage de la route.

Adoptée.

2016.06.159

COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – DEMANDE D'APPUI POUR L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC

CONSIDÉRANT QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens mis à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la demande afin que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que prescrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractères distinctives et de fins. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier serait lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra-minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes seraient également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et d'établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Adoptée.

2016.06.160

LE TOUR DES CAPITALES – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE le Tour des Capitales doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 14 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la tenue de cet événement;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage du Tour des Capitales sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade prévu le 14 septembre 2016.

Adoptée.

2016.06.161

VIEUX LANCE-BALLE – DEMANDE D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un lance-balle qui n'est pas utilisé;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen désire l'acquérir afin de le remettre en marche et l'utiliser pour entraîner de jeunes joueurs;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à vendre le lance-balle, pour une somme de 20 \$, à monsieur Mike Lachance, en autant que ce dernier soit hors d'usage et non utilisable pour la municipalité.

Adoptée.

2016.06.162

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES ÉQUIPES DE BALLE DONNÉE ENFANTS ET ADOLESCENTS

CONSIDÉRANT QUE deux résidents de la municipalité relancent la balle-molle pour les 8 – 12 ans et les 13 -17 ans de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas entrée lors de la période prévue pour faire de telles demandes soit au mois d'octobre;

CONSIDÉRANT QUE toutefois la demande est légitime;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution spéciale de 763 \$ aux organisateurs afin d'acheter du matériel pour les jeunes de 8 – 12 ans et 13 – 17 ans et d'aviser les organisateurs que les demandes de contributions doivent être soumises en octobre afin d'être planifiées au budget de l'année subséquente.

Adoptée.

2016.06.163

PAARRM – DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE – RÉOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a l'intention d'effectuer des travaux de réfection sur son réseau routier au cours de l'été 2016, et pour ce, elle sollicite une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de demander au député de Champlain, monsieur Pierre Michel Auger, une aide financière de 30 000 \$ pour la réalisation des travaux prévues au montant de 250 000 \$ tel que décrit sur le document B (formulaire de demande de subvention) du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local*.

Adoptée.

2016.06.164

PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS – RÉOLUTION D'ADOPTION DU PROGRAMME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'était engagé, par protocole d'entente dans le cadre du Programme de subvention PIQM, à déposer un « Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans le réseau de collecte d'eaux usées municipales »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait produire le plan d'action par la firme Pluritec et se dit satisfait du plan déposé;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'entériner le « Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans le réseau de collecte d'eaux usées municipales » et de mettre en place les actions proposées.

Adoptée.

2016.06.165

ASSURANCE COLLECTIVE – DÉLÉGATION POUR SOUMISSION – RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1^{er} octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'un cahier de charges a été élaboré par ASQ Consultant, cabinet en avantages sociaux et monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration des représentants des municipales locales participantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire et qu'une copie conforme de la présente soumission soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Adoptée.

2016.06.166

ASSURANCE COLLECTIVE – MANDAT À ASQ CONSULTANT EN AVANTAGES SOCIAUX – RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres

de la région de la Mauricie et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier de charges, en collaboration avec les représentants de l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération payable au cabinet ASQ Consultant est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que le conseil municipal confi à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Adoptée.

2016.06.167

**MMQ ASSURANCE – RÉGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION –
AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une réclamation concernant des dommages à un véhicule automobile;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec a réglé la réclamation pour une somme de 3 581,96 \$ et que la municipalité a une franchise de 1 000 \$ dans le cas de réclamation;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de payer la franchise de 1 000 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec afin de fermer le dossier.

Adoptée.

2016.06.168

**CONGRÈS FQM – DÉLÉGATION ET AUTORISATION DE LA
DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) est un excellent moment pour développer le réseautage et de parfaire la formation des élus;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser les frais d'inscription et les dépenses inhérentes à la participation au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités selon les règles édictées par le règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés et ce pour trois membres du conseil sauf les frais d'inscription et de logement de la mairesse, ces derniers étant assumés par la MRC des Chenaux à même les quotes-parts payées par le municipalité.

Adoptée.

2016.06.169

DÉTERMINATION DU LIEU D'EMPLACEMENT DU PERSONNAGE HISTORIQUE – RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006;

CONSIDÉRANT QU'une entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Chenaux est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel, est mandatée pour la mise en œuvre du projet de développement d'un circuit de personnages historiques à travers les dix (10) municipalités de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE la société d'histoire de notre municipalité a déterminé le nom du personnage historique à honorer;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade informe la MRC des Chenaux qu'il a choisi le lieu suivant pour l'installation du personnage historique soit : 230 rue Sainte-Anne, lot numéro 4 174 920, et il est de plus résolu que ce conseil s'engage à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, l'installation complète de la fondation destinée à recevoir le personnage historique, incluant son raccordement électrique, au cours des prochains mois.

Adoptée.

2016.06.170

CARTE DE DÉBIT – OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite permettre aux contribuables de payer leurs dues par la voie du paiement par carte de débit au comptoir de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de la part de Desjardins Entreprise par le biais du service Monetico pour les commerçants;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de signer l'entente de service avec Monetico, Service de cartes Desjardins afin d'implanter un terminal de paiement acceptant les cartes de débit à l'hôtel de ville.

Adoptée.

2016.06.171

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER DES MATIÈRES RECYCLABLES – AIRE PUBLIQUE MUNICIPALE – AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite installer des bacs de récupération dans ses endroits publics intérieurs et extérieur;

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprise Québec offre via son « Programme de récupération hors foyer des matières recyclables » une subvention de 70 % du coût d'achat de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 840 \$ par unité;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à déposer et signer la demande de subvention, dans le cadre du « Programme de récupération hors foyer des matières recyclables » proposé par Éco Entreprise Québec et ce, pour douze (12) unités.

Adoptée.

2016.06.172

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE CANADA 150 – DEMANDE DE CONTRIBUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de développement économique Canada a lancé le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 visant la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement, d'infrastructures communautaire existantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévue, dans sa planification de remettre en état les terrains de tennis de la municipalité et d'y aménager une aire de jeux et de repos;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à déposer et signer tous les documents nécessaires pour une demande de contribution financière dans le cadre du « Programme d'infrastructure de Canada 150 » de Développement économique Canada.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2016.06.173

CROIX-ROUGE – ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à renouveler la lettre d'entente Services aux sinistrés et des mesures d'urgence de la Croix-Rouge pour l'année 2016 – 2017 au montant de 329,76 \$.

Adoptée.

2016.06.174

CONTRÔLE DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage du terrain de balle-molle n'est requis que pendant l'utilisation du terrain de balle-molle durant la saison estivale et de la patinoire extérieure pendant la période hivernale;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Langlois Électrique La Pérade inc. pour l'installation d'un système de contrôle de l'éclairage du terrain de balle-molle comprenant une minuterie intérieure et d'un commutateur à l'extérieur, au montant de 874,32 \$ plus toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2016.06.175

TABLE ET CHARIOT – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 7 150 \$, avant toutes les taxes applicables, afin de procéder à l'achat de vingt-sept (27) tables pliantes rondes de 60'' de circonférences, de vingt-cinq (25) tables pliantes rectangulaires de 96'' x 30'', de deux (2) chariots à tables rondes et d'un (1) chariot pour tables rectangulaires auprès du fournisseur CTI Chaises et tables internationales.

Adoptée.

2016.06.176

AMÉNAGEMENT D'UNE CHAMBRE DE DÉBIT – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire exige que la municipalité aménage une chambre afin d'y installer un débitmètre aux puits de Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait préparer un devis d'appels d'offre par la firme d'ingénieurs-conseil Pluritec et a ouvert un processus d'appels d'offre sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions et la vérification de la conformité par la firme d'ingénieurs-conseil Pluritec;

CONSIDÉRANT QUE Turcotte 1989 inc. a été déclaré le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Turcotte 1989 inc. pour l'aménagement d'une chambre de débit, selon les spécifications décrites dans le document déposé par l'entreprise, au montant de 61 380 \$, avant toutes les taxes applicables et d'autoriser la dépense.

Adoptée.

2016.06.177

AMÉNAGEMENT D'UNE CHAMBRE DE DÉBIT – ASSISTANCE TECHNIQUE ET SURVEILLANCE DE CHANTIER – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs-conseil Pluritec a préparé le devis d'appels d'offre pour l'aménagement d'une chambre de débit;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'aménagement de la salle de débit a été accordé à Turcotte 1989 inc.

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'assistance technique et de surveillance de chantier dans l'aménagement de la salle de débit des puits de Saint-Prosper à la firme d'ingénieurs-conseil Pluritec, pour un montant de 6 000 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2016.06.178

ACHAT DE LA SCÈNE AMOVIBLE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 7 972,60 \$, avant toutes les taxes applicables, pour l'achat d'une scène amovible de 16' x 24' en 12 sections de 4' x 8' et de 48 pattes de 3' en aluminium auprès de la firme l'AUDI-C Sonorisation inc.

Adoptée.

2016.06.179

PRÉPARATION, AJOUT DE COMPOST ET ENSEMENCEMENT DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2016.05.145, à autoriser le directeur général à procéder à la remise en état et l'ensemencement du terrain de balle-molle;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de l'épandage du compost, de mélanger ce dernier avec la terre sur place et de l'ensemencement du terrain pour une somme de 7 500 \$, avant toutes les taxes applicables, par la firme Paysagiste Plus.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Aucun point.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2016.06.180

RÈGLEMENT 2016-356 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-262 PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE VIRÉE POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES À L'EXTRÉMITÉ EST DU CHEMIN DE L'ÎLE-DU-LARGE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'aménagement d'une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Large;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRATION QU'il a été donné un avis de motion à la séance ordinaire du 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le 2 mai 2016 à 19 h 20;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public de participation référendaire a été affiché le 17 mai 2016 selon les dispositions prescrites par la loi;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue au bureau de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2016-356 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'aménagement d'une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Large et qu'il soit statué et décrété comme suit :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2016-356.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'accorder une dérogation en zone à risque d'inondation pour permettre l'aménagement d'une virée pour véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Large.

3. Dérogation accordée

L'article suivant est inséré après l'article 21.9 du règlement de zonage

21.10 Dérogation pour l'aménagement d'une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand, sur le lot 4 175 021

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'aménagement d'une virée pour véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand, sur le lot 4 175 021, et ce, aux conditions suivantes :

- la municipalité devra fournir un plan d'arpenteur à jour établissant les cotes d'élévation du terrain faisant l'objet de la demande de dérogation;
- la municipalité devra fournir au MDDELCC un plan de mesures de compensation pour les pertes écologiques engendrées par le projet d'aménagement de la virée, conformément à la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2016.06.181

DEMANDE D'ALIÉNATION ET POUR UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE – AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 175 575 a fait une demande d'autorisation pour aliénation et pour usage autre qu'agricole auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* et que le tout est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal donne un appui favorable à la demande d'aliénation et pour un usage autre qu'agricole déposé par le propriétaire du lot 4 175 575.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2016.06.182

HOCKEY MINEUR ET CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION – RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu un budget de 15 000,00 \$ afin de soutenir la pratique du hockey et du patinage artistique pour les jeunes de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans son budget de 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu que le partage de la somme sera au prorata du nombre de jeunes inscrits;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accorder un crédit au compte de l'Association du hockey mineur des Chenaux au montant de 5 882,35 \$ et un crédit de 9 117,65 \$ au compte du Club de patinage artistique de la Pérade.

Adoptée.

2016.06.183

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA CJS – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite contribuer au développement et fonctionnement de la Coopérative jeunesse de services Les Ouvrières;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de verser une contribution de 500,00 \$ à la Coopérative jeunesse de service Les Ouvrières.

Adoptée.

2016.06.184

BULLETIN DES CHENAUX – CAHIER ESTIVAL – PUBLICITÉ POUR LES ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le Bulletin des Chenaux publie, annuellement, un cahier estival promouvant les activités offertes dans la région avec un tirage de 14 500 copies;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'acheter une page, dans le bulletin estival du bulletin des Chenaux, au montant de 475,00 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2016.06.185

SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire retenir les services de l'artiste Lauriane Rochon pour la première partie de sa soirée musicale dans le cadre de la Fête nationale;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 275,00 \$, avant toutes taxes applicables, pour la prestation musicale d'une heure trente minutes, le 23 juin 2016 de Lauriane Rochon.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Propreté;
- Terrain de tennis (rénovations);
- Hôtel de ville dans l'ancien presbytère;
- Ponceau rue de la Rivière;
- Dos d'âne;
- Sortie 236 – signalisation avancée;
- Hockey sénior.

RAPPORT DES COMITÉS

- Foire du livre le 24 juin;
- SDE – Assemblée générale le 28 juin et CJS;
- Politique familiale 2017 - 2019;
- Salon écolo.

2016.06.186

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 46.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse